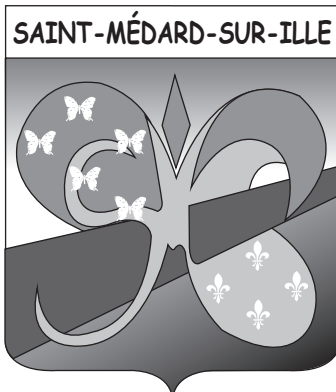




Bulletin d'informations



Saint Médard sur Ille

N° 20
Mars 2014

Edito

Sommaire



Vœux du maire, le 10 janvier 2014 - Présentation des nouveaux arrivants.

- Vœux du maire.....1
- Agenda.....1
- Lotissement communal.... 2 à 3
- Bibliothèque.....4
- Infos.....4-6-7
- Vie Pratique.....8
- Les Associations.....9
- Extraits, comptes rendus
des conseils municipaux....10-11
- Etat Civil.....12
- Urbanisme.....12
- Pour contacter la mairie.....12

Agenda

Mardi 18 mars:

Conseil municipal à 20 h 30 à la salle polyvalente (ouvert au public).

Jendi 20 mars:

Assemblée générale du Comité de jumelage du Val d'Ille à 20 h 30 à la salle polyvalente.

Vendredi 21 mars:

Assemblée générale de « La Troupe se m'Art » salle polyvalente, 19h30

Vendredi 21 mars:

Art floral à 20 h à la salle des fêtes.

Samedi 22 mars:

Carnaval organisé par l'association des parents d'élèves de Saint-Médard.

« Les Korrigans » à la salle des fêtes dans l'après-midi : maquillage, défilé dans les rues puis goûter offert par l'association.

Repas convivial en soirée (apporter son dîner).

Dimanche 23 et 30 mars:

Elections municipales à la salle polyvalente de 8 h à 18 h. Se munir d'une pièce d'identité (obligatoire, voir liste p.5).

Vendredi 4 avril (20 h 30) - Samedi 12 avril (20 h 30)
- Dimanche 13 avril (14 h 30) - Vendredi 25 avril

(20 h 30) - Dimanche 27 avril (14 h 30) - Vendredi 2 mai (20 h 30) - Jeudi 1^{er} mai (20 h 30):

« Rien ne va plus ! » pièce de théâtre jouée par « La Troupe se m'Art » à la salle polyvalente.

« Quand frère et soeur, pour leurs convenances personnelles, font croire qu'ils sont mari et femme... ».

Sur réservations uniquement :

par téléphone : 07 50 86 93 17

ou par mail : theatrestmedard@gmail.com

Samedi 5 avril:

> Yoga do in à 14 h à la salle de motricité de l'école.

> Stage claquettes et percus corporelles par Korason à 14 h à la salle des fêtes. Contact : kwine.s@orange.fr

Samedi 6 avril:

Randonnée pédestre à Saint-Gondran.

Départ à 14 h, place de l'Eglise de Saint-Médard.

Contact : 02 99 55 63 17.

Lundi 14 avril:

Concours de belote du club à 13 h 30, salle des fêtes

Samedi 17 mai:

Gala de fin d'année de Korason, salle des fêtes

Samedi 24 mai:

Repas de printemps des St-Médard 35, salle des fêtes



Lotissement communal « Les Poiriers »

PROCEDURE ET RENSEIGNEMENTS UTILES

Renseignements administratifs :
Mairie de Saint-Médard-sur-Ille
Tél : 02.99.55.23.53
Fax : 02.99.55.67.00
mairie@saint-medard-sur-ille.fr
www.saint-medard-sur-ille.fr

Commercialisation :
Etude de Maître LORET
17 bis rue de Rennes
35250 SAINT-AUBIN-D'AUBIGNE
Tél : 02.99.55.20.08
Fax : 02.99.55.57.35
mathieu.lore@notaires.fr
www.notaire-saintaubin.fr

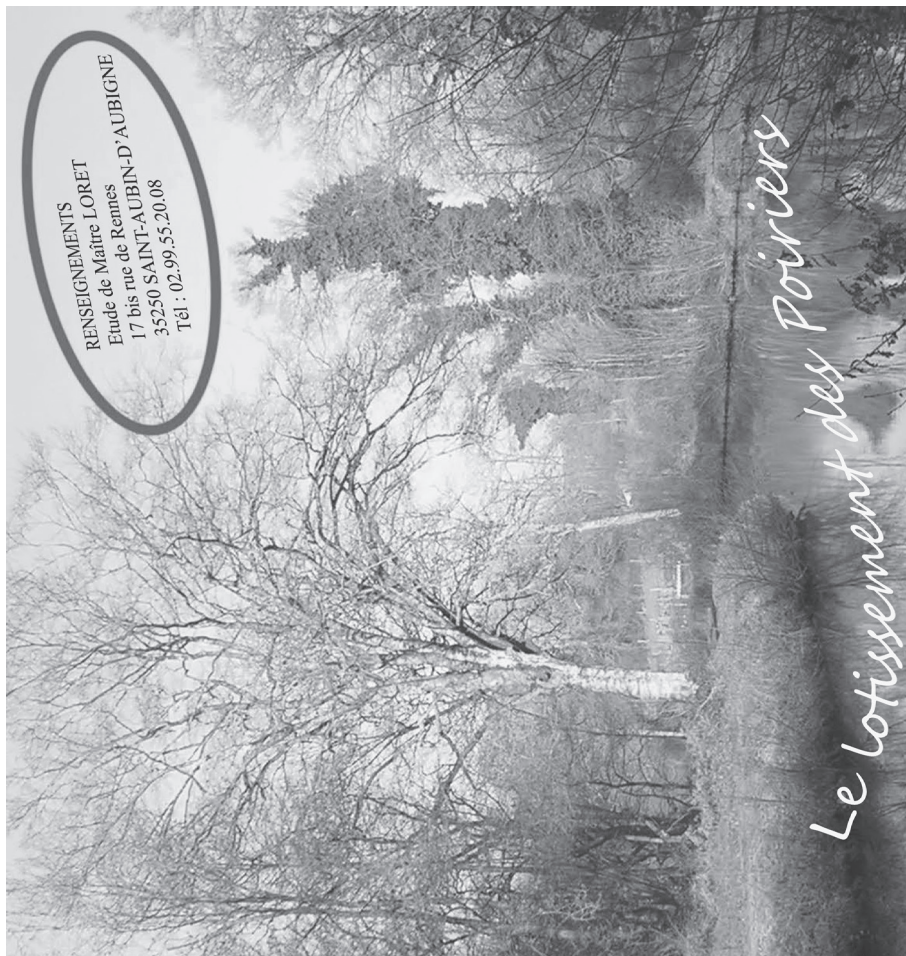
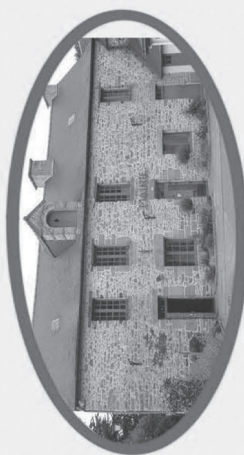
Géomètre Expert DPLG :
Pascale GOGUET
17 rue de Rennes
35250 LA MEZIERE
Tél : 02.99.69.36.41
Fax : 02.99.69.34.45
goquet.geometre@wanadoo.fr

Architecte conseil du lotissement :
SITADIN Urbanisme et Paysage
Laurence CROSLARD Architecte DPLG Urbaniste
17 rue de Viarmes
B.P 30333
35103 RENNES CEDEX 03
Tél : 02.99.65.06.14
Fax : 02.99.65.18.45
sitadin@wanadoo.fr
www.urbanisme-paysage-sitadin.fr

Service de l'instruction des permis de construire
DDTM
Instructeur ADS, SEHCV / CAI, Direction départementale
des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine
Tél : 02.90.02.33.13
Fax : 02.90.02.33.77

Les pétitionnaires sont invités à consulter sur le site web de la Commune ou auprès du notaire le règlement, le cahier des recommandations architecturales, paysagères et environnementales. Ces documents expriment les enjeux qualitatifs sur la construction et les principes de clôtures attendus.

Les esquisses doivent être soumises en deux exemplaires à l'architecte conseil du lotissement avant le dépôt de permis de construire. Une fois reçu un avis favorable de la part de l'architecte conseil, les permis de construire doivent être déposés en 4 exemplaires en mairie de Saint-Médard sur Ile.



Le lotissement des Poiriers

Saint Médard sur Ile est une commune d'Ille et Vilaine de 1300 habitants située à 20 km au nord de Rennes. La présence d'une halte SNCF la place à 20 min du centre de Rennes par le train. Les écoles maternelles et primaires, le centre de loisirs, les aires de jeux, la bibliothèque, accueillent les enfants tout au long de l'année. Une vingtaine d'associations est recensée, complétée par un office des sports, un GPAS, un comité de jumelage et une école de musique communautaires. Saint Médard met à leur disposition des équipements sportifs et de loisirs tels que, salles de spectacles, de sports, terrain de football, de tennis, de boules...

La commune a pu conserver une structure commerciale de proximité bien regroupée dans le centre du bourg : épicerie-tabac-gaz, boulangerie-pâtisserie, café-concert, kiné-ostéopathe, infirmières, coiffeuse, complétée par une quinzeaine d'artisans et producteurs locaux. St Médard garde une vocation touristique grâce au Canal d'Ille et Rance et ses écluses, sa voie verte, ses maisons éduquées, son lavoir, ses viaducs sous rail, et à l'aire naturelle de camping et son aire pour camping-cars, ainsi qu'aux sentiers de randonnée, aux chambres d'hôtes et gîtes ruraux, et au large patrimoine bâti historique (château, chapelle, église, croix, fours...).

SITADIN
Urbanisme et paysage
17, rue de Viarmes BP 30333
35103 RENNES cedex 3

Commune de Saint-Médard sur Ile
2, rue de la Mairie
35250 SAINT-MEDARD SUR ILE



Lotissement communal « Les Poiriers »

Le lotissement des Poiriers

Le projet est un ensemble de 35 lots pouvant recevoir des maisons individuelles et d'un îlot de 6 logements locatifs sociaux. Parmi les 35 lots, 10 sont dédiés à un projet d'auto-construction accompagnée et 25 sont des lots libres ouverts à la commercialisation.

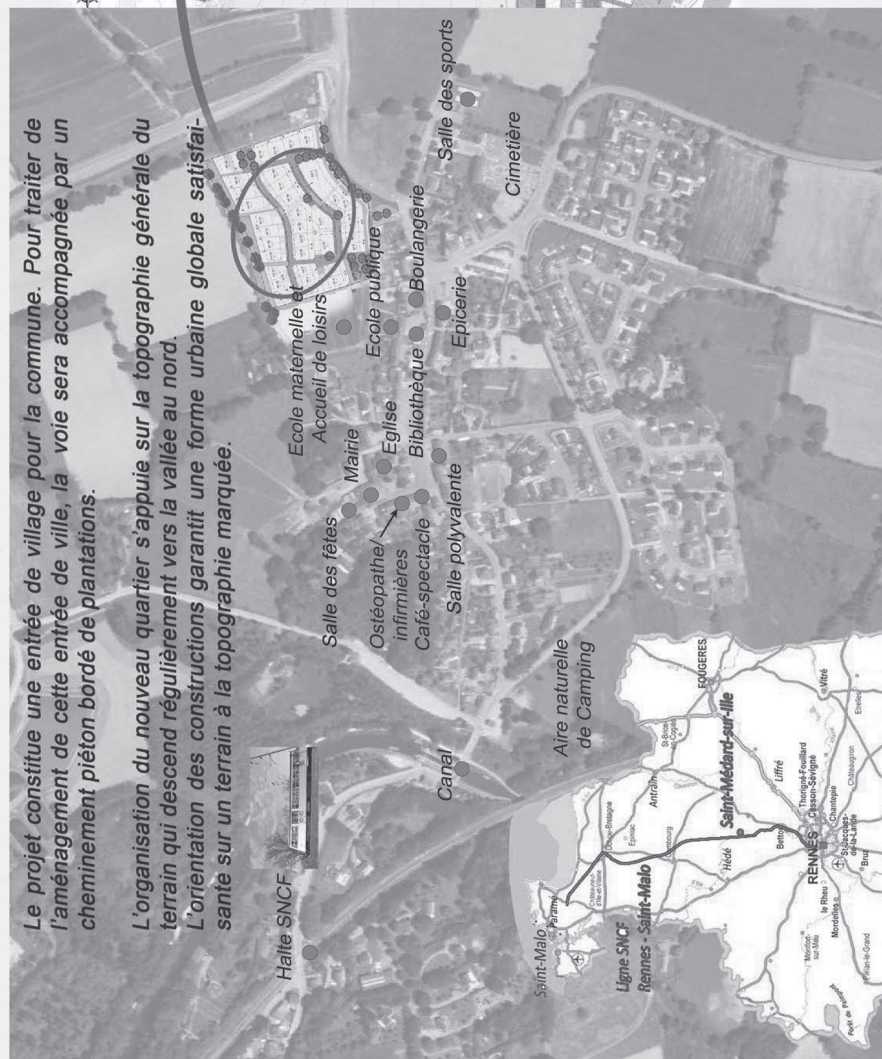
Une opération d'urbanisme qui met en avant de nouveaux principes en matière de développement durable

25 lots libres
105 € TTC / m²

Le projet constitue une entrée de village pour la commune. Pour traiter de l'aménagement de cette entrée de ville, la voie sera accompagnée par un cheminement piéton bordé de plantations.

L'organisation du nouveau quartier s'appuie sur la topographie générale du terrain qui descend régulièrement vers la vallée au nord.

L'orientation des constructions garantit une forme urbaine globale satisfaisante sur un terrain à la topographie marquée.



Bibliothèque

Équipe de bénévoles

Les bénévoles de la bibliothèque souhaitent la bienvenue à Marilou qui rejoint Elise, Adèle, Alexis et Gaëtan au sein de l'équipe des bénévoles ados. Les bénévoles ados de la bibliothèque vous accueillent pendant les permanences, participent aux achats de livres, au choix des périodiques enfants ainsi qu'aux animations proposées par la bibliothèque. Marie-Claude Boivent ne fait plus partie de l'équipe bibliothèque, nous la remercions pour son aide précieuse notamment lors de la municipalisation en 2008, l'Amicale laïque étant à l'origine de la création de la bibliothèque.

Animations

Coup de cœur du Val d'Ille

Lors de la soirée de remise du prix Coup de Cœur 2013 en décembre dernier, les 14 livres issus de la pré-sélection 2014 ont été présentés au public à la bibliothèque de Melesse. Un comité de lecture déterminera les 6 titres de la sélection 2014. Pour participer au comité de lecture du Coup de cœur du Val d'Ille, il vous suffit de lire 4 livres de la pré-sélection entre décembre 2013 et avril 2014, de remettre 4 impressions de lecture et de participer à la soirée de rencontre de lecteurs le 16 avril 2014 afin de finaliser la sélection 2014. Inscriptions et renseignement auprès de Hélène Gruel, bibliothécaire intercommunale à la Communauté de Commune du Val d'Ille. (02 99 69 86 89 ou helene.gruel@valdille.fr)

«Brouillons de rêves», Cie le temps qu'il faut Pierre-Yves Chapalain

Le Théâtre intercommunautaire de la Bretagne romantique et du Val d'Ille (anciennement théâtre de poche) a proposé un atelier d'écriture mercredi 15 janvier à 20 h et une lecture mise en espace samedi 18 janvier à la bibliothèque à 20 h autour de l'univers de Pierre-Yves Chapalain, auteur, metteur en scène mais aussi comédien.

Consultation du catalogue en ligne

Le catalogue du fonds de collections de la bibliothèque est consultable en ligne à l'adresse suivante:

<http://www.saint-medard-sur-ille.fr/bibli>

Vous pouvez effectuer des recherches de livres par titres, auteurs, types d'ouvrages et voir la disponibilité des documents.

Afin de consulter vos prêts et réserver des documents vous devez vous connecter et accéder à votre compte lecteur (renseignements à la bibliothèque).

CAP BD 2014

Les 10 bandes dessinées de la sélection CAP BD 2014 ont été présentées à la bibliothèque le 13 décembre dernier.

Cette année deux sélections de cinq titres sont proposées.

La sélection 13-16 ans a été choisie par les ados du GPAS, vous pourrez y découvrir

«*Les quatre Sœurs*» de Malika Ferdjoukh, «*L'enfant cachée*» de Loïc Dauvillier «*Le train des orphelins tome 1 et 2*» de Philippe Charlot, «*Silas Corey tome 1 et T2*» de Fabien Nury et «*lueur de nuit*» de Olivier Boiscommun

La sélection 16 ans et plus choisie a été sélectionnée par les bibliothécaires du Val d'Ille. Vous y trouverez

«*psycho Investigateur*» de Benoit Dahan, «*crêve saucisse*» de Pascal Rabaté, «*la tectonique des plaques*» de Margaux Motin et «*les pieds bandés*» de Li Kunwu.

Ces dix bandes dessinées sont disponibles à la bibliothèque, venez les découvrir et vous inscrire afin de voter pour celle qui représentera le prix Cap BD

2014. Un participant sera tiré au sort

parmi les votants dans chaque catégorie et remportera un chèque lire de 30 euros.

Des temps forts autour de la Bande dessinées seront proposés tout au long du trimestre. En février la

bibliothèque proposera des sélections d'ouvrages et un atelier bricolage autour de la BD qui aura lieu samedi 1^{er} mars à 10 h 15 à la bibliothèque.

Enfin à l'occasion de la remise du prix deux séances Murder party seront proposées les 25 et 26 avril

prochain dans les locaux de la communauté de communes à Montreuil le gast.

Vous trouverez toutes les informations concernant ces deux prix sur le blog lecture du Val d'Ille : lecture.valdille.fr

Horaires d'ouvertures

La bibliothèque est ouverte au public mardi de 11 h à 12 h (permanence Petite enfance), mercredi de 10 h à 12 h, vendredi de 16 h 30 à 18 h 45 et samedi de 10 h 30 à 12 h.

Inscriptions

L'adhésion individuelle et annuelle est fixée à 3 euros par adulte, gratuite pour les moins de 18 ans. Elle permet l'emprunt de 6 documents pour une période de trois semaines.

Contacts et renseignements

Bibliothèque municipale
15, rue des écoles - 35250 Saint-Médard-Sur-Ille
bibliotheque@saint-medard-sur-ille.fr - 02 99 55 66 40
Catalogue en ligne : <http://saint-medard-sur-ille.fr/bibli>



Élections municipales et communautaires des dimanches 23 et 30 mars 2014

> Qui élit-on les dimanches 23 et 30 mars 2014 ?

Les dimanches 23 et 30 mars 2014, vous allez élire 15 conseillers municipaux. Ils seront élus pour 6 ans. Le maire et les adjoints sont ensuite élus par le conseil municipal.

En même temps, vous élierez pour la première fois les conseillers communautaires. Ils représentent notre commune au sein de la communauté de communes du Val d'Ille dont la commune est membre. **Vous élierez donc également 4 conseillers communautaires (3 titulaires et 1 suppléants).**

Au moment du vote, vous aurez, comme avant, un seul bulletin de vote, mais y figureront deux listes de candidats : les candidats à l'élection municipale et les candidats à l'élection des conseillers communautaires. Vous ne voterez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pourrez séparer.

Vous ne devez pas raturer votre bulletin de vote, sinon il sera nul et votre voix ne comptera pas.

> Comment les conseillers municipaux sont-ils élus ?

Les conseillers municipaux ne seront plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste à la représentation proportionnelle. Les candidats au mandat de conseiller municipal ont l'obligation de se présenter au sein d'une liste comprenant autant de candidats que de conseillers municipaux à élire et alternant un candidat de chaque sexe. Une liste de conseillers communautaires dont les candidats sont issus de la liste municipale doit également être présentée.

Attention, vous voterez en faveur de listes que vous ne pourrez pas modifier. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Si vous modifiez le bulletin de vote qui vous est fourni, votre bulletin de vote sera nul.

> Qui peut voter ?

Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes français, vous pourrez voter si vous êtes inscrit sur la liste électorale de la commune. Vous pourrez également voter si vous avez plus de 18 ans, que vous êtes ressortissant d'un État membre de l'Union européenne et que vous êtes inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune.

Contrairement aux élections précédentes, vous devrez désormais présenter une pièce d'identité le jour du scrutin pour pouvoir voter.

> Comment faire si je ne peux être présent le jour du scrutin ?

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pouvez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place. La procuration peut être établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités.

Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur <http://service-public.fr/>. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Pour plus d'informations :

<http://www.interieur.gouv.fr/> Rubrique Élections

ATTENTION : pour voter, chaque électeur devra présenter une pièce d'identité en même temps que sa carte d'électeur. Le vote se fera par liste entière, **le panachage n'est plus autorisé.** Les bulletins comportant des ratures ou toute marque seront considérés nuls.

Liste des pièces d'identité :

- Carte nationale d'identité ;
- Permis de conduire
- Passeport ;
- Carte d'identité d' élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat ;
- Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
- Carte vitale avec photographie ;
- Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore ;
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie ;
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
- Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la SNCF ;

- Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'Etat ;
 - Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
 - Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.
- Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.*

Pour les ressortissants de l'Union européenne autorisés à participer aux élections :

- 1° Carte nationale d'identité ou passeport, délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
- 2° Titre de séjour ;



Info sociale en ligne



Info sociale en ligne

répond à vos questions et vous oriente



Appelez-nous au
0 810 20 35 35*
du lundi au vendredi, de 9h à 18h,
et le samedi, de 9h à 13h.

ou connectez-vous !
www.info-sociale35.fr

Posez vos questions
par mail :
isl@cg35.fr

- Mon fils de 15 ans ne m'écoute pas, qui peut m'aider ?
- Je suis surendetté, vers qui me tourner ?
- Ai-je droit au RSA ?
- Où s'adresser pour obtenir une aide à domicile ?
- Qu'est-ce que la CMU ?
- Mon ex-mari ne me verse plus de pension. Qu'est-ce que je peux faire ?



Comment rester informé des nouveautés du site ?

Pour vous tenir informé des annonces et des informations concernant la commune publiées sur le site de la commune de Saint-Médard-sur-Ille, abonnez-vous à la liste de diffusion.

Il vous suffit d'envoyer votre adresse e-mail à la mairie (mairie@smsdi.fr) en demandant votre inscription à la liste d'information et vous recevrez ensuite régulièrement la liste des derniers articles parus sur le site avec un résumé.



Habiter mieux

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat (PLH), la Communauté de Communes du Val d'Ille a défini la nécessité de requalifier le parc privé et d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH).



Vous envisagez des travaux dans votre logement ?

Amélioration de l'habitat

Participez à l'enquête !



Faites-nous connaître vos projets !

Un questionnaire vous sera prochainement adressé* en vue d'étudier l'opportunité de la mise en place d'une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur votre Communauté de communes.

Votre participation est importante

Le volume des aides financières qui pourrait être attribué dans le cadre de cette opération en dépend !

* des exemplaires du questionnaire sont également disponibles dans les mairies concernées et à la Communauté de Communes.

COMMUNES CONCERNEES

■ Guipel ■ Langouët ■ La Mézière ■ Melesse ■ Montreuil le Gast ■ St Germain sur Ille
■ St Gondran ■ St Médard sur Ille ■ Vignoc ■ St Symphorien



Amélioration de l'habitat sur le Val d'Ille

Les objectifs de la mise en place d'une OPAH sont de favoriser les économies d'énergie et maîtriser les charges dans le parc privé ancien, d'adapter les logements au vieillissement de la population, de développer une offre de logements locatifs à loyers maîtrisés par la mobilisation du parc vacant ou encore de résorber les situations d'habitat très dégradés.

Dans un premier temps, une étude est menée par le CDHAT, mandaté par la Communauté de Communes du Val d'Ille, pour déterminer les besoins sur le territoire, tant quantitatifs que qualitatifs, et les moyens à mettre en œuvre.

Une enquête a été lancée le 15 janvier 2014, via un questionnaire distribué à l'ensemble des foyers potentiellement concernés. Les résultats de cette enquête mettront en exergue les caractéristiques des besoins et détermineront la nature et le volume des aides nécessaires. En fonction des résultats obtenus, la Communauté de Communes décidera de l'opportunité de lancer la phase opérationnelle de l'OPAH. Répondez au plus vite. Plus les ménages sont nombreux à répondre à l'enquête, plus les connaissances des besoins sont précises et les propositions d'intervention adaptées aux projets.

Renseignements :

- Les questionnaires sont disponibles en mairie
- Possibilité de renseigner l'enquête en ligne : <http://www.valdille.fr/>
- votre Communauté de Communes : Tél. 02 99 69 86 86 – lucie.calvet@valdille.fr
- CDHAT : Tél. 02 99 28 46 50 – contact@cdhat.fr



Des parcelles pour vos animaux

La Communauté de communes du Val-d'Ille met à disposition des terrains pour le pâturage par des chèvres, moutons et ânes.

Les terrains, de maximum 3 000 m², sont situés en zone d'activité sur Saint-Germain-sur-Ille, Melesse, Vignoc et La Mézière et peuvent être clôturés en fonction des besoins.

Un prêt à usage est conclu avec chaque propriétaire d'animaux.

Pour plus d'informations et pour visiter les parcelles, vous pouvez contacter le service environnement du Val d'Ille (tél. 02 99 69 86 03, sabina.badea@valdille.fr) avant fin mars 2014.

Qualité de l'eau

Les résultats du contrôle sanitaire des eaux réalisé par l'Agence Régionale de Santé indiquent que l'eau d'alimentation sur la commune respecte les exigences de qualité réglementaires en vigueur pour les paramètres analysés.

(analyse détaillée disponible en mairie et sur le site de la commune : www.saint-medard-sur-ille.fr)

Nouveau permis de conduire

Un nouveau permis de conduire sécurisé au format « carte de crédit »

Depuis le 16 septembre, un nouveau permis de conduire sécurisé au format « carte de crédit » est mis en circulation.

Le nouveau permis de conduire est unifié, sécurisé, pratique et renouvelable. Les formats de permis de conduire et les catégories de permis sont unifiés au sein de l'Union européenne.

Le nouveau permis de conduire sécurisé contient une puce électronique qui permettra de mieux lutter contre la fraude.

Le passage au nouveau permis de conduire se fera progressivement.

Seuls les permis délivrés entre le 19 janvier 2013 et le 16 septembre 2013 seront échangés en 2014.

La reprise des titres à l'ancien format n'interviendra pas avant 2015 et se poursuivra jusqu'au 19 janvier 2033 selon des modalités en cours de définition dans le souci de faciliter la vie des usagers.

Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Il est demandé aux usagers de ne pas se déplacer en préfecture pour demander un nouveau permis de conduire. Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Pour en savoir plus :

Consultez le site suivant : www.interieur.gouv.fr

Examen de santé

Bonne résolution 2014 :

Je réalise un bilan de santé au Centre d'examens de santé de la Cpm d'Ille-et-Vilaine

L'examen de santé, pour faire le point sur sa santé.

L'examen de santé proposé par le Centre d'Examens de Santé de Rennes est entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie et ouvert à tous à partir de l'âge de 5 ans.

Un examen personnalisé

Le contenu de l'examen de santé est modulé selon l'âge, le sexe et les facteurs de risque de chacun.

Il se compose :

- de tests physiques : poids, taille, tour de taille, évaluation de la vision et de l'audition, examen bucco-dentaire, pression artérielle, électrocardiogramme et mesure des capacités respiratoires ;
- d'analyses : examen sanguin (cholestérol, sucre...), analyse d'urine, frottis du col de l'utérus pour les femmes non suivies, proposition d'un dépistage VIH, hépatite C et hépatite B en cas de facteurs de risque ;
- d'une consultation avec un médecin.

Inscription, informations, renseignements complémentaires

• www.ameli.fr (rubrique Assurés > Votre caisse (35000) > Nos actions de prévention)

• Par téléphone au 36 46* ou au 02 23 44 00 44*

*coût d'un appel local depuis un poste fixe

Ma ruche: je la déclare!

La localisation des ruches est un outil indispensable pour un suivi sanitaire efficace en apiculture.

Depuis 2010, les apiculteurs, amateurs comme professionnels, doivent donc obligatoirement faire la déclaration de leurs ruchers chaque année et ce dès la 1^{re} ruche.

Comment déclarer ses ruches ?

Chaque apiculteur doit la faire une seule fois entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année, directement (dès la deuxième déclaration) par Internet sur le site <http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/TeleRuchers-teleprocedure>.

ou auprès du GDS par une déclaration « papier ».

Il suffit de remplir un formulaire CERFA n° 13995*01 (disponible sur le site internet <http://vosdroits.service-public.fr/pme/R15642.xhtml> ou sur demande à votre GDS départemental.)

Il est conseillé de la faire à l'automne, après la mise en hivernage : cela permet de connaître le nombre de colonies qui passeront l'hiver.

Un brin de croix pour les voisins de la fête⁽¹⁾

Comme on dit, il faut battre le fer quand il est chaud, eh bien ! Nous sommes le 9/09/09+4 à 9 h 9 min 9 sec, la nuit porte conseil. (Je pense que quand vous lirez ces lignes, un passage au réfrigérateur sera nécessaire afin d'avoir des nouvelles fraîches).

Lors de notre 1^{re} édition, point de bafouilles pour le bulletin communal. Depuis 2012, des irresponsables se la coulent douce d'avoir trouvé 1 femme de lettres et pourtant elle n'est pas facteuse (trice).

Fébriles depuis le samedi pour préparer moultes entrées et grandioses sorties, c'est plus détendus que nous nous sommes retrouvés le dimanche 8/9/10+3 à 12 h 34.

Pour cette 3^e fois, l'ami théo était encore des nôtres. Mais 1 nuage chassant l'autre il s'est transformé en ennemi t'es bas⁽²⁾, oh ! très petit l'ennemi.

⁽¹⁾ C'est toujours avec un pincement au cœur que nous nous quittons vers 19 h. Cette fois, l'arrivée des gouttes a précipité notre séparation. Cela nous a permis dans un abri improvisé de revisiter les

différentes glacières, paniers... « et cerise sur le gâteau », 1 panier spécial pic-nic très chic, très charme, mais où allons-nous ce n'est pas une partie de jardin (garden party).

⁽¹⁾ Jamais d'œufs sans poule (pardon 2 sans 3) et la 4^e déjà en vue chez quelqu'un d'autre peut-être. Eh oui, changement d'herbage réjouit les bœufs.

⁽²⁾ Nous sommes quelques septantes têtes à fréquenter cette teuf et à attendre 2014 avec impatience. J'attends que notre détachée⁽³⁾ de lenteur⁽⁴⁾ m'informe sur le nombre de pieds composant ces villages il me suffira de diviser par 2 pour avoir le nombre de casquettes.

⁽¹⁾ Bon début d'année 2014 à tous !

Solange Cudennec

⁽¹⁾ Pour déchiffrer le titre de ce gribouillis, il vous suffit d'inverser les termes.

⁽²⁾ Ennemi t'es bas contraire de l'ami théo

⁽³⁾ Attachée

⁽⁴⁾ Presse

Saint Médard de Guizières et ses 2154 habitants

Les 6 et 7 juillet derniers, 37 Médardais de notre commune (ce qui constitue un record) se sont mobilisés pour participer à la 17^e rencontre des Saint-Médard de France.

Saint-Médard-de-Guizières en Aquitaine nous a accueillis dans son décor viticole du Bordelais sous une grosse chaleur.

Marché des saveurs animé par une bandas, dégustations et ventes de produits régionaux, intronisations, visite de la ferme historique du Parcot ont étoffé le week-end.

N'hésitez pas à réserver vos dates pour l'année prochaine les **31 mai et 1^{er} juin 2014** chez nos voisins de Saint-Barnabé pour 18^e édition.

L'association s'est par ailleurs proposée pour recevoir avec plaisir à Saint-Médard-sur-Ille, le conseil d'administration annuel des responsables locaux les 30 novembre et 1^{er} décembre 2013. Une logistique importante, une première et un challenge de plus pour notre association avec en prime la visite de l'Ecomusée de Rennes.

Association 35 des Saint-Médard de France
2 rue de la Mairie, 35250 Saint-Médard-sur-Ille



Extraits, comptes rendus des conseils municipaux

Séance du 28 mai 2013

EMPRUNT DE 100 000 € POUR FINANCEMENT DE TRAVAUX INVESTISSEMENT ET D'ACQUISITIONS DIVERSES

Pour financer des travaux d'investissement et diverses acquisitions, il y a lieu de contracter un emprunt de 100 000 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre faite par le Crédit Mutuel de Bretagne et décide de contracter un prêt de 100 000 € d'une durée de 15 ans avec amortissement constant du capital.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Associations	Montant 2012	2013 subventions votées par le Conseil Municipal le 28/05/2013	
Culturelles		Montant	Résultat du vote
Amicale Laique	1 700,00 €	1 500,00 €	unanimité, 1 non participation au vote
Korason fonctionnement	700,00 €	700,00 €	unanimité
La troupe Se M'Art	500,00 €	500,00 €	unanimité
Total	2 900,00 €	2 700,00 €	
Sportives			
Football US Montreuil - Feins - Saint-Médard	1 305,00 €	1 000,00 €	unanimité
OCM Tennis de Table	1 200,00 €	1 300,00 €	à la majorité : 9 voix pour, 3 voix contre
ASPALTE Guipel	150,00 €	350,00 €	à la majorité : 11 voix pour, 1 abstention
Total	2 655,00 €	2 650,00 €	
Animation locale			
Les Korrigans (Parents d'élèves)	600,00 €	600,00 €	unanimité
Comité des Fêtes	1 600,00 €	1 800,00 €	à la majorité : 10 voix pour, 1 abstention, 1 voix contre
Club de l'Amitié	250,00 €	250,00 €	unanimité
Association 35 des Saint-Médard de F.	700,00 €	350,00 €	unanimité
ACPG/CATM	250,00 €	250,00 €	unanimité
Saint-Méd'Art	400,00 €	1 000,00 €	à la majorité : 8 voix pour, 1 abstention, 3 voix contre
ACCA	300,00 €	300,00 €	à la majorité : 11 voix pour, 1 abstention
Chlorophylle	500,00 €	500,00 €	unanimité
GEDA St Aubin d'Aubigné	20,00 €	50,00 €	unanimité
Péniche spectacle (école)	228,26 €	214,00 €	unanimité
Total	4 848,26 €	5 314,00 €	
Total subventions locales	10 403,26 €	10 664,00 €	Inscription budgétaire article 6574

DESAMIANTAGE DE LA TOITURE DE LA SALLE DE SPORTS

Dans le cadre de la réhabilitation de la salle des sports, une première phase de remplacement de la toiture actuelle par une installation photovoltaïque de 100 Kwc va être réalisée la société SICCA à Mordelles, pour un montant de 31 933,86 € TTC. Cette réalisation est prise en partie en charge par l'installateur qui louera le toit et l'autre partie est à la charge de la commune, à savoir le désamiantage de la toiture.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE

Les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Val d'Ille ont été validés par le conseil communautaire le 26 mars 2013.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Val d'Ille validés par le conseil communautaire du 26 mars 2013.

COMMERCE EQUITABLE

Dans le cadre de la quinzaine du Commerce Equitable, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer la déclaration afin que le Commerce Equitable soit reconnu lors des prochaines discussions sur les O.M.D. (Objectifs Millénaires du Développement) aux Nations Unies en septembre 2013.

Séance du 25 juin 2013

MAITRISE D'ŒUVRE POUR EXTENSION ET RENOVATION DE LA SALLE DE SPORTS

Un appel à la concurrence a été lancé pour la maîtrise d'œuvre relative aux travaux d'extension et de rénovation de la salle de sports. La commission municipale a examiné les offres reçues suivant les critères de sélection du règlement de consultation. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient à l'unanimité Monsieur Vincent Boulet architecte à Rennes, mandataire de l'équipe de maîtrise d'œuvre BOULET/BAGOT/BEC/AMCO pour un montant de prestation de 27 300 € HT soit 32 650,80 € TTC.

INSCRIPTIONS COMPLEMENTAIRES AU TABLEAU DES SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

Objet OLE

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

A compter de la rentrée de septembre 2013 :

Tarif d'un repas

- pour les enfants : 3,05 € (le tarif étant réduit de 50 % à compter du 3^e enfant)

- pour les adultes : 4,25 €

Tarif de la garderie :

- une heure de garderie : 1,40 €

- prix du goûter : 0,45 €.

DENOMINATION LOTISSEMENT LES POIRIERS

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (10 voix), de nommer le lotissement communal d'habitation en projet au nord-est du bourg : lotissement « Les Poiriers ».

Une voix s'est prononcée pour le nom de « Beauséjour ».

Séance du 29 août 2013

DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACHAT DE LIVRES DE BIBLIOTHEQUE

Le Conseil Municipal a programmé au budget 2013 l'achat de livres de bibliothèque pour un montant de 3 500 €.

Le Conseil Municipal sollicite auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille l'attribution d'une subvention pour l'achat de livres en 2013 à la bibliothèque de Saint-Médard-sur-Ille.

REPRESENTATION AU SEIN DU SMICTOM

M Bernard Boivent, adjoint, fait part de la réflexion qui s'engage au niveau du SMICTOM des Forêts. Dans le cadre de la réforme territoriale, des consultations ont montré le



Comptes-rendus complets en mairie et sur le site www.saint-medard-sur-ille.fr

souhait d'assurer une cohérence de périmètre entre syndicats et EPCI. Ceci permettrait de simplifier considérablement la gestion administrative et comptable de l'EPCI, du Syndicat et du receveur du Trésor Public. La Communauté de Communes du Val d'Ille demande de mettre en débat cette question car la représentation au sein du SMICTOM ne pourra évoluer qu'après accord préalable des communes pour autoriser le Val d'Ille à valider un nouveau mode de représentation.

Séance du 25 septembre 2013

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU VAL D'ILLE

Monsieur Daniel Cueff, Président de la Communauté de Communes du Val d'Ille a fait une présentation du rapport d'activité 2012 du Val d'Ille et a répondu aux questions des élus.

SOLLICITATION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ILLE POUR L'EXTENSION DE L'ECOLE COMMUNALE

M. le Maire rappelle que par délibération du 9/11/2010, le Conseil Municipal a approuvé l'opération d'extension de l'école publique et de l'amélioration thermique de l'existant pour un montant de 970 454,59 € HT.

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assuré, hors subventions, par la commune, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite un fonds de concours de 15 579 € auprès de la Communauté de Communes du Val d'Ille.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

A compter du 1^{er} janvier 2013 les tarifs assainissement seront les suivants :

- tarif du m³ d'eau consommé à 1,33 €
- prime fixe maintenue à 36 €
- la taxe de participation à l'assainissement collectif maintenue à 1 800 €

Séance du 22 octobre 2013

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT 2014-2019

Le Programme Local de l'Habitat est un document stratégique :

Le PLH doit comprendre :

- un diagnostic sur le fonctionnement du marché local du logement et sur les conditions d'habitat et d'hébergement ;
- un document d'orientation ;
- un programme d'actions détaillé par commune et, le cas échéant, par secteur géographique.

Orientations

Le scénario de développement retenu fait état d'un besoin en construction neuve sur la période 2009/2019 de 190 logements/an.

Le PLH propose une répartition des objectifs de production de logement prenant en compte la dynamique des communes, l'offre en équipements et moyens de transport, les projets des communes, les critères de répartition du SCOT et du PDH.

Le PLH prévoit les 5 orientations suivantes :

- définir une politique foncière et réglementaire soucieuse des principes du développement durable ;
- favoriser la mixité sociale ;
- optimiser les capacités du parc existant ;
- répondre aux besoins spécifiques ;
- suivre et animer la politique locale de l'habitat.

RYTHMES SCOLAIRES

Présentation par Véronique HUET de l'avancement du projet. Le projet d'emploi du temps fait apparaître un coût estimatif de 65 000 €, sans le calcul de l'impact sur la fréquentation du centre de loisirs. Tenant compte de cet estimatif, une majorité des membres du Conseil Municipal est favorable à une facturation du service nouveau devant être mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires.

Séance du 26 novembre 2013

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT LES POIRIERS - CHOIX DES ENTREPRISES

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le résultat d'appel public à la concurrence

- Lot 1 : ETS LE HAGRE pour un montant de 417 197,35 € HT
- Lot 2 : SPIE pour un montant de 31 557,95 € HT
- Lot 3 : JOURDANIERE NATURE pour un montant de 24 725,35 € HT

RENOVATION DE LA SALLE DES FETES - COUVERTURE ET MENUISERIES

Le conseil municipal accepte :

- par 10 voix pour et 1 abstention, autorise M. le Maire à signer le devis de la société LORAND pour un montant de 15 117,08 € HT ;
- à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la société ANDRE pour un montant de 23 933,19 € HT.

EMPRUNT DE 50 000 € POUR FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

M. le Maire expose que pour financer des travaux d'investissement et diverses acquisitions, il y a lieu de contracter le solde de l'emprunt prévu au budget, soit 50 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'offre faite par le Crédit Mutuel de Bretagne et décide en conséquence de contracter un prêt de 50 000 € sur 10 ans au taux de 2,87 %.

Séance du 17 décembre 2013

PRIME DE FIN D'ANNEE EXCEPTIONNELLE 2013 AUX AGENTS NON TITULAIRES EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE

La délibération du 27/10/2000 attribue une prime de fin d'année égale à 50 % de l'indice brut 231, au prorata du temps de travail, aux agents non statutaires (CDD) et aux agents en remplacement, ayant effectué une durée de travail de 9 mois.

Séance du 21 janvier 2014

LOTISSEMENT LES POIRIERS COMMERCIALISATION DES LOTS

Les 25 lots libres de constructeur seront cédés directement à des particuliers selon les modalités suivantes :

1. Critères d'attribution

Les lots seront attribués aux personnes physiques inscrites et identifiées sur la liste d'attente communale ayant la qualité de primo-accédants ou dans le but de favoriser les parcours résidentiels.

2. Prix de cession des lots : 87,50 € HT le m², soit 105 € TTC le m² TVA sur marge.





Naissances

10 juin : LEGAVE Lyloo, 19, le clos de la fontaine
 1^{er} juillet : TURGIS Lola, 29, le clos de la fontaine
 22 juillet : PINEL Yann-Aël, Le Tertre d'Ille
 18 août : ORRIÈRE Angéline, Le Domaine
 7 septembre : LAHOGUE Nattie, 35, le clos de la fontaine
 26 septembre : GÉRARD CILLARD Evanaëlle, Beauregard
 14 octobre : HAMON Inès, La Ratulais
 31 octobre : COUCHOURON Ewen, 7, Résidence des Genêts
 30 novembre : HONORÉ Inès, La Colaserie
 11 décembre : MANCEL Timothée, La Tillarderie
 13 janvier : Léna GUINARD, La Colaserie
 14 janvier : Judicaël LEGAVRE, La Masse
 29 janvier : Simon DOUARD, la Halte
 3 février : Tom TRUET, 15, la Côte

Décès

6 septembre : Georges GRÉHAL, domicilié
 10, Chemin du Louvre, 71 ans, décédé à Chantepie
 26 août : Anna SCHIAVONE épouse SFERRA, domicilié
 La Huètrie, 75 ans, décédée à Manduria (Italie)
 21 septembre : Jean-Luc BRIAND, domicilié
 5, La Haute Touche, 55 ans, décédé à Saint-Médard
 9 janvier : Jean-Pierre GUILLEMER, domicilié
 Le Haut Launay, 49 ans, décédé à Rennes

Pour contacter la mairie

La mairie est ouverte
 du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h.
 Une permanence est assurée
 par les conseillers municipaux
 le samedi matin de 10 h 30 à 12 h
 (fermé le samedi pendant le mois d'août).
 Le maire et les adjoints
 sont disponibles sur rendez-vous.

Affaires scolaires : Véronique HUET

Affaires sociales : Christine LUCAS

Finances, associations, communication, culture :
 Laurence MOIRE

Bâtiments communaux, assainissement :
 Bernard BOIVENT

Voirie : Mickaël DEVIGNE

Bibliothèque : Anne MERANT

Téléphone : 02 99 55 66 40

Courriel : bibliotheque@saint-medard-sur-ille.fr

Permis de construire

Accordés :

LEON Yannick, 5, rue du Pré du Four, extension d'habitation
 LAURET Jean-Pierre, Les Préaux, maison individuelle
 PINEL Vincent, Le Tertre d'Ille, extension d'habitation
 EARL HONORÉ, Gohil, extension d'un bâtiment agricole
 LANDAIS Thierry, 4, La haute Touche, extension d'habitation
 LAURET Jean-Pierre, Les préaux,
 modification de la surface d'habitation

Refusés :

EMERY Didier, La haute Touche, maison individuelle

Déclarations préalables

BAROTIN Christophe, Gohil, préau
 ARNAUD-SORGNIARD Florian, 5, rue de Brou,
 extension d'habitation
 LAMADE Sylvain, 25, rue des Ecoles,
 clôture en claustras et conduit extérieur
 LEBON Christophe, 37, la Haute Touche,
 fenêtre de toit
 ANGER Yann, La Landrais,
 aménagement de combles
 Communauté de Communes du Val d'Ille, 22, la Côte,
 restructuration et rénovation du restaurant
 CHEVILLON Séverine, 11, rue de la Mairie,
 création et remplacement d'ouvertures
 LAYAIT-PETIT Olivier, 11, Résidence des Genêts,
 ravalement de façade
 GADBOIS Michel, 1, rue des Ecoles,
 panneaux photovoltaïques
 DESAUNAY Régis, 5, la Côte, ravalement de façade,
 remplacement d'ouvertures
 et réfection toiture garage
 SDE 35, poste de transformation électrique,
 chemin des poiriers
 MASSON Dominique, La planchette,
 ravalement des façades

Permis d'aménager :

Commune de Saint-Médard, Chemin des Poiriers,
 lotissement communal

Permis de démolir :

COTTIN Jean-Pierre, 10, rue des Ecoles,
 démolition bâtiment annexe



Bulletin d'informations de Saint-Médard-sur-Ille

Responsable de publication : Lionel Van Aertryck

Rédaction Commission Communication : Valérie Honoré, Laurence
 Moiré, Stéphanie Paboeuf,

Patrick Meslet, Philippe Videlot.

Mise en page/Impression : Atimco

Siège social : 2, rue de la Mairie, 35250 Saint-Médard-sur-Ille.

Téléphone : 02.99.55.23.53

Courriel : bulletin@saint-medard-sur-ille.fr

Site Internet : <http://www.saint-medard-sur-ille.fr>

